



Adoption simple et héritage

Par **cathkiloup**, le **25/04/2009** à **15:01**

Bonjour,
Mon père s'est remarié avec une femme qui avait deux filles. Il y a quatre ans sa femme et lui ont décidé de faire une adoption simple. Mon père a adopté les deux filles de ma belle-mère et celle-ci m'a adoptée (je suis fille unique). Naïvement, je n'ai pas fait d'objection car je ne voulais pas faire de peine à mon père... J'ajoute que j'ai une mère biologique qui m'a élevée et que ce qui est raconté sur le contrat d'adoption est mensonger car en aucun cas je n'ai vécu chez mon père et ma belle-mère..... Ma mère adoptive est décédée récemment.
Ma grand-mère paternelle est encore de ce monde. Son héritage me reviendra t-il (via mon père) ou celui ci sera t-il divisé en trois ? Que se passera t-il au décès de mon père sachant qu' ils ont fait une donation au dernier des vivants.
Merci d'éclairer ma lantern
Cathkiloup